



NIELSEN

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CRANBERRY BURST

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit CRANBERRY BURST

Identification interne B040

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Assainisseur d'air.

Utilisations déconseillées Utiliser seulement pour les applications prévues.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur NIELSEN CHEMICALS
 RAWDON ROAD
 MOIRA
 SWADLINCOTE
 DERBYSHIRE
 DE12 6DA
 TEL: +44 (0) 1283 222277
 FAX: +44 (0) 1283 225731
 info@nielsenchemicals.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0) 777 8505 330 (24 hrs).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Aerosol 1 - H222, H229

Dangers pour la santé humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger EUH208 Contient du (E)-1-(2,6,6-TRIMETHYL-1-CYCLOHEXENE-1-YL)-2-BUTEN-1-ONE.
 Peut produire une réaction allergique.
 H222 Aérosol extrêmement inflammable.
 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

CRANBERRY BURST

Mentions de mise en garde	<p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.</p> <p>P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.</p> <p>P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols.</p> <p>P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P280 Porter des gants de protection.</p> <p>P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.</p>
UFI	UFI: VCW7-E0CC-200M-XVCJ

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Gaz de pétrole liquéfiés gaz de pétrole	60-100%
Numéro CAS: 68476-85-7	Numéro CE: 270-704-2
Classification	
Flam. Gas 1 - H220	
Press. Gas (Liq.) - H280	
Alcool éthylique	1-5%
Numéro CAS: 64-17-5	Numéro CE: 200-578-6
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457610-43-XXXX
Classification	
Flam. Liq. 2 - H225	
Eye Irrit. 2 - H319	
(E)-1-(2,6,6-TRIMETHYL-1-CYCLOHEXENE-1-YL)-2-BUTEN-1-ONE	<1%
Numéro CAS: 23726-91-2	Numéro CE: 245-842-1
Classification	
Skin Sens. 1A - H317	
Aquatic Chronic 2 - H411	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer.

CRANBERRY BURST

Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact cutané	Rincer à l'eau. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent après un lavage.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer à l'eau. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Toux, oppression thoracique, sensation d'oppression thoracique.
Ingestion	Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac.
Contact cutané	Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.
Contact oculaire	Peut provoquer une gêne.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Produits de combustion dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Utiliser de l'eau pour maintenir froids les conteneurs exposés à l'incendie et disperser les vapeurs.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Faire attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants. Eviter le contact avec des outils et objets contaminés. Si les bouteilles d'aérosols sont rompues, prendre des précautions par rapport à l'échappement rapide du contenu pressurisé et du gaz propulseur. Eviter l'inhalation de vapeurs. Prévoir une ventilation suffisante. Laver soigneusement après avoir traité un déversement.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

CRANBERRY BURST

Méthodes de nettoyage

Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Eliminer toute source d'inflammation. Prévoir une ventilation suffisante. Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre ou tout autre matière non-combustible. Les conteneurs contenant la collecte de déversement doivent être étiquetés avec le contenu et le symbole de danger appropriés. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Stocker à une température ne dépassant pas 50°C/122°F. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Eviter l'inhalation de vapeurs/spray et le contact avec les yeux et la peau. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Mise à la terre/liaison equipotentielle du récipient et du matériel de réception. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Stocker à des températures comprises entre 4°C et 40°C. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Classe de stockage

Stockage de gaz comprimé inflammable.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Gaz de pétrole liquéfiés gaz de pétrole

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): WEL 600 ppm 1430 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): WEL 750 ppm 1780 mg/m³

Alcool éthylique

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 1000 ppm 1900 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 5000 ppm 9500 mg/m³

WEL = Workplace Exposure Limit.

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Alcool éthylique (CAS: 64-17-5)

CRANBERRY BURST

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Court terme : 1900 mg/m ³
	Travailleurs - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 343 mg/kg/jour
	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme : 950 mg/m ³
	Consommateur - Inhalatoire; Court terme : 950 mg/m ³
	Consommateur - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 206 mg/kg/jour
PNEC	Consommateur - Inhalatoire; Long terme : 114 mg/m ³
	Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 87 mg/kg/jour
	- eau douce; 0.96 mg/l
	- eau de mer; 0.79 mg/l
	- Sol; 0.63 mg/kg
	- STP; 580 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 3.6 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de sécurité bien ajustées. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 4 heures. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant peut différer d'un producteur de gants à un autre. Pour les mélanges, la durée de protection des gants ne peut pas être estimée précisément. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée. Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de 0.15 mm. L'épaisseur du gant n'est pas nécessairement une bonne mesure de la résistance du gant puisque le taux de perméation dépendra de la composition exacte du gant. Le choix des gants de protection dépend des produits chimiques manipulés, et des conditions de travail et d'utilisation. L'exposition répétée aux produits chimiques dégradera la capacité du gant à résister aux produits chimiques. Les environnements de travail et les pratiques de manipulation des produits peuvent varier, c'est pourquoi des procédures de sécurité devraient être développées pour chaque application prévue. Des gants fabriqués dans les matériaux suivants peuvent fournir une protection chimique appropriée: Néoprène. Caoutchouc nitrile. Caoutchouc (naturel, latex).

Mesures d'hygiène

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

CRANBERRY BURST

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être basé sur les niveaux d'exposition, les dangers du produit et les limites d'utilisation en sécurité de l'appareil sélectionné. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. Demi-masques et quarts de masques respiratoires à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 140. Les cartouches à filtres anti-gaz et filtres combinés conformes à la norme européenne NF EN 14387. Filtres à particules conformes à la norme européenne NF EN 143. Demi-masques respiratoires filtrants jetables conformes à la norme européenne NF EN 149 ou NF EN 405. Vérifier que l'appareil de protection respiratoire est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre combiné, type A2/P2. Filtre à poussières et brouillard.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol.
Couleur	Incolore.
Odeur	Fruitée.
Seuil olfactif	Indéterminé.
pH	Non applicable.
Point de fusion	Non applicable.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable.
Point d'éclair	Non applicable.
Taux d'évaporation	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Indéterminé.
Autre inflammabilité	Indéterminé.
Pression de vapeur	Indéterminé.
Densité relative	Non applicable.
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Indéterminé.
Température d'auto-inflammabilité	Indéterminé.
Température de décomposition	Indéterminé.
Viscosité	Non applicable.
Propriétés explosives	Le produit ne contient pas de groupe chimique associé à des propriétés explosives.

CRANBERRY BURST

Propriétés comburantes	Le produit ne contient pas de groupe chimique associé à des propriétés oxydantes.
Commentaires	Les informations déclarées comme "Non disponible" ou "Non applicable" ne sont pas considérées comme pertinentes pour la mise en oeuvre de mesures de surveillance adéquates.

9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé.
----------------------------	--------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
-------------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
---------------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Indéterminé.
---	--------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.
----------------------------	--

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.
-------------------------------	---

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO ₂). Monoxyde de carbone (CO).
--	--

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
--	--

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
--	--

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
---	--

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
---	--

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
---	--

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-------------------------------------	--

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
--------------------------------	--

CRANBERRY BURST

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Ne contient pas de substance mutagène avérée.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Ne contient pas de substance avérée cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas présumé présenter un risque d'aspiration, sur la base de la structure chimique.

Inhalation Toux, oppression thoracique, sensation d'oppression thoracique.

Ingestion Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac.

Contact cutané Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.

Contact oculaire Peut provoquer une gêne.

Voie d'exposition Inhalatoire

Organes cibles Poumons

Symptômes Toux, oppression thoracique, sensation d'oppression thoracique.

Informations toxicologiques sur les composants

Gaz de pétrole liquéfiés gaz de pétrole

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 216,0

Espèces Rat

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 216,0

Alcool éthylique

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 1 247,0

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 1 247,0

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. NOAEL 1730 mg/kg, Orale,

CRANBERRY BURST

Organes cibles Trachée gastro-intestinale Foie

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson Indéterminé.

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

Alcool éthylique

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC50, 48 heures: > 100 mg/l, *Leuciscus idus* (ide mélanote)
CL₅₀, 96 hours: 11.000 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours: 12.34 mg/l, *Daphnia magna*

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE₅₀, hours: mg/l, *Selenastrum capricornutum*

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit devrait être biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage Indéterminé.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Pour l'information sur les emballages/chargements en quantités limitées, consulter la documentation modale appropriée en utilisant les données fournies dans cette section.

CRANBERRY BURST

Special Provisions note

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1950
N° ONU (IMDG)	1950
N° ONU (ICAO)	1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	AEROSOLS
Nom d'expédition (IMDG)	AEROSOLS
Nom d'expédition (ICAO)	AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	2.1
Code de classement ADR/RID	5F
Classe IMDG	2.1
Classe/division ICAO	2.1

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de restriction en tunnels (D)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

UFI	UFI: VCW7-E0CC-200M-XVCJ
Réglementations nationales	The Aerosol Dispensers Regulations 2009 (SI 2009 No. 2824).

CRANBERRY BURST

Législation UE

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Directive du Conseil du 20 mai 1975 concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux générateurs aérosols (75/324/CEE), révisée.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 ONU: Organisation des Nations unies.

Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique
 Eye Irrit. = Irritation oculaire
 Press. Gas (Liq.) = Gaz sous pression: Gaz liquéfié
 Skin Sens. = Sensibilisation cutanée
 Flam. Gas = Gaz inflammables

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Date de révision

06/03/2020

Révision

3.0

Remplace la date

24/06/2015

Numéro de FDS

15989

Mentions de danger dans leur intégralité

H220 Gaz extrêmement inflammable.
 H222 Aérosol extrêmement inflammable.
 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 EUH208 Contient du (E)-1-(2,6,6-TRIMETHYL-1-CYCLOHEXENE-1-YL)-2-BUTEN-1-ONE.
 Peut produire une réaction allergique.

CRANBERRY BURST

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.